

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023**



Publié le **15 MAR. 2023**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 mars 2023  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023\_020

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET  
  
OCTROI D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À  
L'ECOLE BERTHIE  
ALBRECHT -  
PARTICIPATION CAMP  
OLYMPIQUE

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. HABERLE M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), M. TAKI (par proc. à M. MICHON), Mme CHANDIA (par proc. à Mme MAINAND), M. GUERIN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M. JOUBERT), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :  
M. ATTAR BAYROU, Mme GEHIN

**PREFECTURE**

Accusé de réception

Reçu le **15 MAR. 2023**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20230313-D2023\_020-DE**



**Rapport de : Viviane WEBANCK**

En 2024 la France, Paris, est terre d'accueil des Jeux Olympiques. Un tel événement sur notre territoire national doit pouvoir profiter au plus grand nombre.

Ainsi, dès cette année scolaire 2022/2023, la classe de CM2 de l'Ecole Berthie Albrecht a prévu de participer à un « Camp Olympique » proposé par le Comité Régional Usep (Crusep) et le Comité Régional Olympique et Sportif (Cros).

Ce séjour, organisé du 6 au 10 Mars 2023 à Giron, dans l'Ain, a pour thématique les valeurs de l'Olympisme, autour de la découverte du biathlon et l'organisation de minis jeux olympiques.

Afin de mener à bien ce projet, l'Ecole Berthie Albrecht a sollicité le soutien de la Ville par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € permettant de prendre en charge une partie des frais de transport et d'hébergement des enfants.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de ce projet alliant la pratique sportive, les échanges inter-écoles et bien évidemment la mise en exergue des valeurs de l'Olympisme;

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'Ecole Berthie Albrecht pour sa participation au Camp Olympique ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 213 nature 65748 du budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 MAR. 2023  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE  
Philippe COCHET



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.